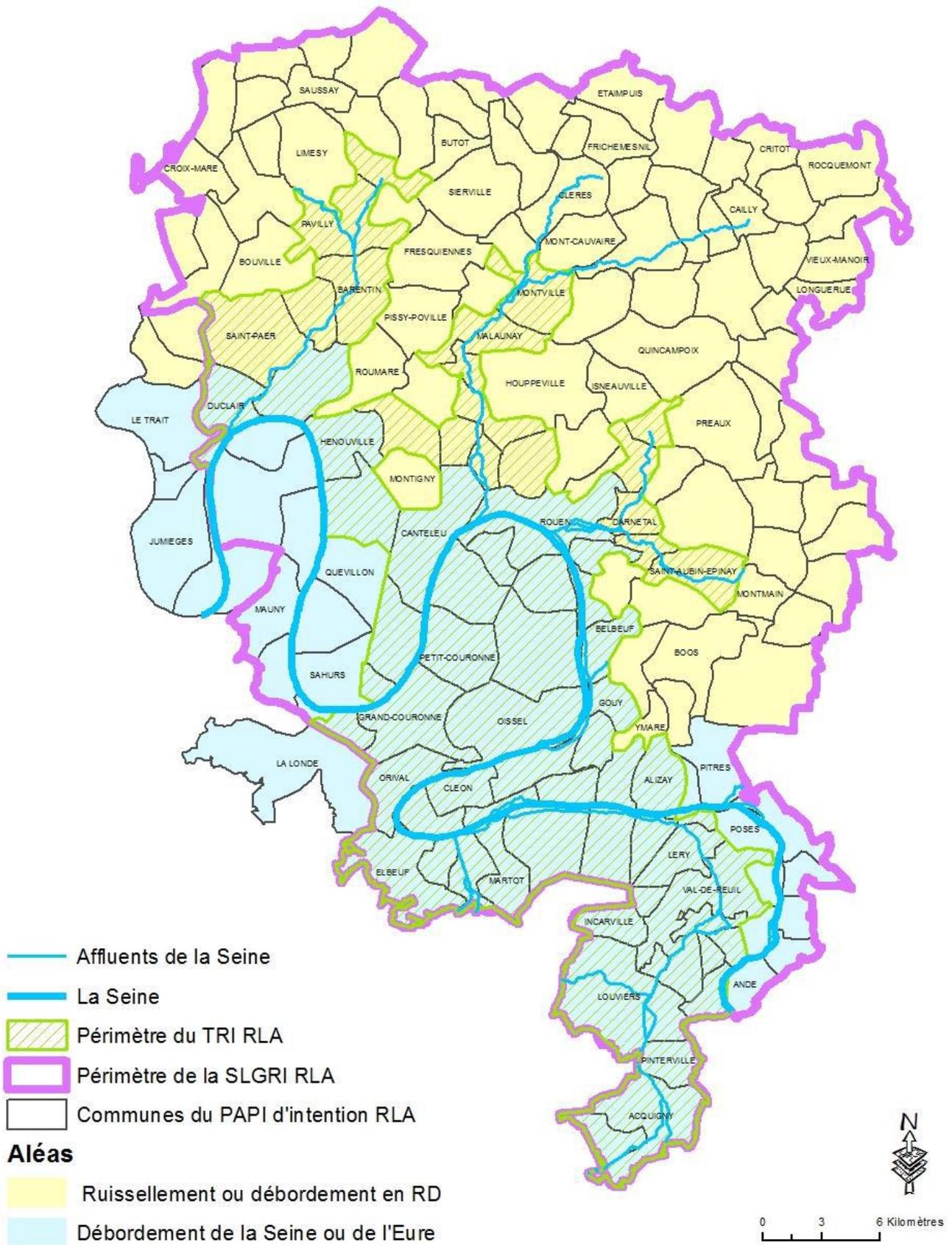


## ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE PAPI D'INTENTION

EPCI	COMMUNES DANS LE PERIMETRE DU PAPI D'INTENTION
Métropole Rouen-Normandie	<p>ANNEVILLE-AMBOURVILLE, AMFREVILLE-LA-MIVOIE, LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN, BARDOUVILLE, BELBEUF, BERVILLE-SUR-SEINE, BIHOREL, BOIS-GUILLAUME, BONSECOURS, BOOS, LA BOUILLE, CANTELEU, CAUDEBEC-LES-ELBEUF, CLEON, DARNETAL, DEVILLE-LES-ROUEN, DUCLAIR, ELBEUF, ÉPINAY-SUR-DUCLAIR, FONTAINE-SOUS-PREAUX, FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE, FRENEUSE, GOUY, GRAND-COURONNE, LE GRAND-QUEVILLY, HAUTOT-SUR-SEINE, HENOUVILLE, LE HOULME, HOUPEVILLE, ISNEAUVILLE, JUMIEGES, LA LONDE, MALAUNAY, MAROMME, LE MESNIL-ESNARD, LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES, MONTMAIN, MONT-SAINT-AIGNAN, MOULINEAUX, LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL, NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, OISSEL, ORIVAL, PETIT-COURONNE, LE PETIT-QUEVILLY, QUEVILLON, QUEVREVILLE-LA-POTERIE, RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER, SAHURS, SAINT-AUBIN-CELLOVILLE, SAINT-AUBIN-ÉPINAY, SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF, SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY, SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL, SAINT-LEGER-DU-BOURG-DENIS, SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE, SAINT-MARTIN-DU-VIVIER, SAINT-PAËR, SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE, SAINT-PIERRE-DE-VARENGEVILLE, SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF, SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR, SOTTEVILLE-LES-ROUEN, SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL, TOURVILLE-LA-RIVIERE, LE TRAIT, VAL-DE-LA-HAYE, YAINVILLE, YMARE, YVILLE-SUR-SEINE</p> <p style="text-align: center;">71 communes</p>
Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin	<p>ANCEAUMEVILLE, AUTHIEUX-RATIEVILLE, AUZOUILLE-SUR-RY, BUCHY, LE BOCASSE, BOIS-D'ENNEBOURG, BOIS-L'ÉVEQUE, BOSC-GUERARD-SAINT-ADRIEN, BOSC-LE-HARD, CAILLY, CLAVILLE-MOTTEVILLE, CLERES, ESLETES, ESTEVILLE, FONTAINE-LE-BOURG, FRESNE-LE-PLAN, FRESQUIENNES, FRICHEMESNIL, GRUGNY, LA HOUSSAYE-BERANGER, LONGUERUE, MARTAINVILLE-ÉPREVILLE, MESNIL-RAOUL, MONT-CAUVAIRE, MONTIGNY, MONTVILLE, MORGNY-LA-POMMERAYE, PIERREVAL, PISSY-POVILLE, PREAUX, QUINCAMPOIX, ROUMARE, LA RUE-SAINT-PIERRE, SAINT-ANDRE-SUR-CAILLY, SAINT-GEORGES-SUR-FONTAINE, SAINT-GERMAIN-SOUS-CAILLY, SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY, SERVAVILLE-SALMONVILLE, SIERVILLE, LA VAUPALIERE, VIEUX-MANOIR, LA VIEUX-RUE, YQUEBEUF</p> <p style="text-align: center;">43 communes</p>
Communauté d'agglomération Seine-Eure	<p>ACQUIGNY, ALIZAY, AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS, AMFREVILLE-SUR-ITON, ANDE, CONNELLES, CRIQUEBEUF-SUR-SEINE, HERQUEVILLE, IGOVILLE, INCARVILLE, LE MANOIR, LERY, LE VAUDREUIL, LES DAMPS, LOUVIERS, MARTOT, PINTERVILLE, PITRES, PONT-DE-L'ARCHE, PORTE-JOIE, POSES, SAINT-ÉTIENNE-DU-VAUVRAY, SAINT-PIERRE-DU-VAUVRAY, TOURNEDOS-SUR-SEINE, VAL-DE-REUIL</p> <p style="text-align: center;">25 communes</p>
Communauté de communes Caux-Austreberthe	<p>BARENTIN, BLACQUEVILLE, BOUVILLE, ÉMANVILLE, GOUPILLIERES, LIMESY, PAVILLY, SAINTE-AUSTREBERTHE, VILLERS-ÉCALLES</p> <p style="text-align: center;">9 communes</p>
Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville	<p>ANCRETIEVILLE-SAINT-VICTOR, AUZOUILLE-L'ESNEVAL, BUTOT, CIDEVILLE, ECTOT-L'AUBER, HUGLEVILLE-EN-CAUX, MOTTEVILLE, SAINT-MARTIN-AUX-ARBRES, SAUSSAY</p> <p style="text-align: center;">9 communes</p>
Communauté de communes de la Région d'Yvetot	<p>CROIX-MARE, MESNIL-PANNEVILLE, SAINT-MARTIN DE L'IF</p> <p style="text-align: center;">3 communes</p>
Communauté de communes Terroir de Caux	<p>BEAUTOT, ETAIMPUIS, SAINT-OUEN-DU-BREUIL</p> <p style="text-align: center;">3 communes</p>
Communauté de communes Roumois-Seine	<p>CAUMONT, MAUNY</p> <p style="text-align: center;">2 communes</p>
Communauté de communes Bray-Eawy	<p>CRITOT, ROCQUEMONT</p> <p style="text-align: center;">2 communes</p>
Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération	<p>VATTEVILLE</p> <p style="text-align: center;">1 commune</p>



Métropole Rouen-Normandie - Février 2018 - Service "Grand Cycle de l'Eau - SAGE"

**Territoire du PAPI d'intention**

## ANNEXE 2 : FICHES ACTIONS DU PAPI D'INTENTION

En application de la SLGRI Rouen-Louviers-Austreberthe, les actions retenues se déclinent suivant les 7 axes du PAPI :

- Axe 0 : Gouvernance et animation du PAPI d'intention.
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations.
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise.
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.
- Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements.
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive, permettant d'identifier l'objectif, le type d'action, le montant prévisionnel, le maître d'ouvrage potentiel et le planning de réalisation envisagé.

### AXE 0 : GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PAPI D'INTENTION

La mise en œuvre du PAPI d'intention nécessite une structure porteuse dotée **d'un animateur à temps plein sur la durée du programme**. L'animateur assurera notamment les missions suivantes :

- Suivre le déroulement administratif, technique et financier du PAPI d'intention.
- S'assurer du respect des délais, des objectifs et des actions mises en œuvre.
- Mettre en œuvre les actions relevant de la maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse du PAPI d'intention.
- Préparer, organiser et animer les instances de suivi : COFIL (comité de pilotage), COTECH (comité technique) et autres groupes de travail prévus dans la SLGRI Rouen-Louviers-Austreberthe.
- Accompagner techniquement les différents maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre des actions qui leur sont propres.
- Renseigner les indicateurs du PAPI d'intention.
- Rédiger le bilan du PAPI d'intention, s'assurer de la cohérence avec la SLGRI et élaborer le dossier pour un PAPI complet.

**La Métropole Rouen Normandie, « chef de file » de la SLGRI Rouen-Louviers-Austreberthe a porté l'élaboration du présent projet de PAPI d'intention et en assurera la mise en œuvre sur les 3 années du programme. Pour ce faire, elle procédera au recrutement d'un ingénieur spécialisé en Prévention des inondations, dès novembre 2018 pour préparer les actions qui débiteront en 2019.**

**Le budget prévisionnel de l'action est estimé à 180 000 € TTC ainsi réparti :**

- 40 % - Etat via le programme 181
- 60 % - Métropole Rouen Normandie

Le Pôle Métropolitain Seine-Eure, regroupant la Métropole Rouen Normandie et l'Agglomération Seine-Eure, principales agglomérations concernées par l'Axe Seine sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe, sera mobilisé comme instance de concertation et de coordination entre les deux collectivités.

## AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE.

### ACTION 1.1 : MODELISER L'ALEA DEBORDEMENT DE SEINE ET CARACTERISER LES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

#### Éléments du diagnostic

En matière de débordements de cours d'eau, la fiabilité des données disponibles apparaît perfectible. L'essentiel des cartes d'aléas disponibles sur le débordement de Seine provient des PPRi et des cartographies élaborées dans le cadre du TRI Rouen-Louviers-Austreberthe. **L'ensemble du linéaire de Seine n'est pas couvert par ces études.** De plus, les méthodologies utilisées sont différentes d'une étude à l'autre, avec parfois des résultats cartographiques pouvant varier sensiblement. L'essentiel des cartes disponibles à ce jour n'intègrent pas la dynamique fluviale et maritime de la Seine et s'appuient principalement sur des analyses historiques et/ou topographiques. Enfin, il est à noter l'existence d'un atlas des zones inondables de la Seine. Toutefois, celui-ci n'a pas été actualisé depuis 1992, alors que la crue de référence pour ce fleuve date de décembre 1999.

**A ce jour, la connaissance sur les hauteurs, vitesses et emprises des zones inondables par débordement de Seine n'est pas assez précise pour appréhender les enjeux exposés, les besoins en matière de gestion de crise ou en ouvrages de protection. C'est un élément essentiel de connaissance qu'il convient de développer prioritairement.**

Par ailleurs, les systèmes d'endiguement de la Seine doivent être identifiés dans le cadre de la prise de compétence GeMAPI. Le Département de Seine-Maritime et la DREAL ont réalisé un premier inventaire des ouvrages pouvant constituer un système d'endiguement. Ces études de préfiguration méritent d'être affinées au regard du fonctionnement hydrologique du fleuve, afin de déterminer avec précision les « zones protégées » en fonction du temps de retour des crues.

#### Description de l'action

Cette action vise plusieurs objectifs et se déroulera en plusieurs étapes.

Tout d'abord, dans l'objectif d'améliorer la connaissance des zones inondables par débordement de la Seine, en vue notamment de l'instruction des autorisations au titre du droit des sols et des documents de planification urbaine (PLU, SCoT), il convient de réaliser une **modélisation des aléas de fréquence forte et moyenne** au sens de la directive inondation, soit respectivement un temps de retour 30 et 100 ans (avec un scénario incluant les effets du réchauffement climatique pour ce dernier). Cette étude pourra ainsi alimenter le deuxième cycle de mise en œuvre de la Directive Inondation, et notamment, permettre d'affiner les cartographies des aléas du TRI Rouen-Louviers-Austreberthe. Par ailleurs, cette étude n'a pas vocation à faire évoluer les zonages des PPRi de la Seine. A ce jour, la révision des PPRi des boucles de Seine, côté Seine-Maritime n'est pas prescrite.

Dans un second temps, et sur la base du même modèle, il est prévu d'affiner la définition des zones protégées par les systèmes d'endiguement du fleuve. Plusieurs modélisations seront donc réalisées pour évaluer le niveau de protection assuré par chaque système d'endiguement et ainsi permettre aux collectivités en charge de la compétence GeMAPI d'engager, sur la base d'une analyse coûts / bénéfiques, une politique publique de gestion des ouvrages, de réalisation d'études de dangers.

Il est à noter que cette étape devra se faire en coordination avec le Département et le Grand Port Maritime de Rouen, gestionnaires de systèmes d'endiguement et actuellement engagés dans des études de dangers sur les ouvrages classés au titre du décret de 2005. Enfin, les travaux menés par le Service de Prévision des Crues seront également intégrés à la démarche.

D'un point de vue méthodologique, le GIPSA dispose d'un modèle permettant de représenter les niveaux d'eau dans le lit mineur de la Seine à l'aval de Poses et les échanges en débit et en volume entre lit mineur et lit majeur. En revanche, ce modèle n'a pas été conçu pour cartographier les zones inondables du lit majeur. L'objectif est de réutiliser, dans la mesure du possible, le modèle du GIPSA en vue de le compléter avec les éléments relatifs au lit majeur du fleuve. Cette action pourrait donc potentiellement être portée par le GIPSA.

#### Objectifs visés

**AFFINER LES CARTES D'ALEAS LIES AU DEBORDEMENT DE LA SEINE ET AIDER A LA DEFINITION DU NIVEAU DE PROTECTION SOUHAITABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA SLGRI.**

<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	- S2-1a - Produire des cartes d'aléas actualisées et partagées par l'ensemble des parties prenantes. - S2-3a - Gérer les systèmes d'endiguement de la Seine et les ouvrages hydrauliques existants.		
<b>Périmètre géographique</b>	Lit majeur de la Seine ( <i>la nécessité d'une extension à l'Eure Aval sera le cas échéant à discuter avec les acteurs locaux</i> )		
<b>Documents de référence</b>	« Définition de scénarii et modélisation des niveaux d'eau pour la gestion du risque inondation dans l'estuaire de la Seine » - GIPSA – Juillet 2013.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Groupement des collectivités riveraines de la Seine estuarienne (de Poses à la Mer) et Département de Seine-Maritime, ainsi que le GIPSA. Dans la mesure du possible, il sera recherché un groupement couvrant l'ensemble de la Seine aval, voire son affluent principal « l'Eure ». Animation par la structure porteuse du PAPI d'intention.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> ✓	<b>2020</b> ✓	<b>2021</b> ✓
<b>Coût estimatif</b>	200 000 €		
<b>Financement</b>	50 % FEDER via le Programme Opérationnel Régional (POR) 2014-2020 pour l'Île-de-France et le bassin de la Seine. GIP Seine aval. EPCI		
<b>Indicateur</b>	Rapport d'étude relatif à l'action.		

## ACTION 1.2 : COMPLETER L'ETAT DES LIEUX DES ENJEUX EN ZONE INONDABLE

<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>Le diagnostic du territoire a montré qu'il n'existe pas de bases de données rendant compte de la vulnérabilité des différentes cibles de la directive aux risques d'inondation et qu'il était difficile, à ce jour, d'apprécier la vulnérabilité globale des territoires face aux inondations. De même, il n'est pas possible à ce jour de réaliser une estimation satisfaisante des coûts directs et indirects induits par une inondation majeure sur le TRI Rouen-Louviers-Austreberthe.</p> <p>Pour tenter d'affiner la connaissance sur la vulnérabilité du territoire, la Métropole Rouen Normandie et le SAGE Cailly-Aubette-Robec ont travaillé à une identification plus fine des enjeux en zone vulnérable en vue de proposer des méthodologies utilisables sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe. Ce travail est principalement cartographique et est fortement tributaire de la qualité des nombreuses données qu'il nécessite (disponibilité des couches d'aléas, caractérisation des aléas, données sur les bâtiments, nature des bâtiments,...). Toutefois les premiers résultats sont intéressants et les travaux engagés méritent d'être poursuivis, affinés et étendus à tout le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe, en intégrant progressivement les nouvelles données sur l'aléa (ex : PPRI en cours d'élaboration).</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit de réaliser un inventaire des enjeux en zone inondable sur l'ensemble du territoire Rouen-Louviers-Austreberthe, en s'appuyant sur les premiers travaux portés par la Métropole Rouen Normandie et le Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec. Pour ce faire, il convient d'acquérir le Cadastre numérisé et la BD TOPO de l'IGN sur l'ensemble du territoire. Un travail est à engager avec les gestionnaires de réseaux (électricité, gaz, transports,...) afin d'identifier leurs vulnérabilités respectives.</p> <p>Concernant les activités économiques, un recensement précis des entreprises situées dans les zones inondables est à prévoir (une première approche étant possible via l'usage du cadastre et de la BD TOPO), notamment pour estimer le nombre d'employés potentiellement impactés. L'appui des chambres consulaires sera sollicité sur ce point. Par ailleurs, les enjeux sensibles devront également être inventoriés. Il s'agit notamment d'identifier les Etablissements Recevant du Public (ERP), les bâtiments publics utiles à la gestion de crise, les captages eau potable, le patrimoine bâti,... Cet état des lieux doit permettre d'affiner les premières estimations de coût des inondations sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe.</p> <p>L'étude sera affinée au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances en matière d'aléas inondations sur le territoire (PPRI en cours, modélisation des crues de Seine prévue à l'action 1.1). Elle ne devra pas se limiter à du travail cartographique, mais être complétée par une phase de terrain pour valider les résultats obtenus.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>AMELIORER LA CONNAISSANCE DE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE.</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	<p>- S1-1a : Réaliser un « état des lieux » de la vulnérabilité du territoire de la SLGRI sur la base des études existantes.</p> <p>- S3-4a : Identifier le patrimoine culturel sensible aux inondations.</p>		
<b>Périmètre géographique</b>	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.		
<b>Documents de référence</b>	Rapport de stage « <i>Identification des enjeux en zone inondable sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et du SAGE Cailly-Aubette-Robec</i> » - Sirendjivi NARANIN - 2017		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Structure porteuse du PAPI d'Intention, en coordination avec les collectivités compétentes en GeMAPI.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> ✓	<b>2020</b> ✓	<b>2021</b> ✓
<b>Coût estimatif</b>	Etude réalisée en régie + 50 000 € (Acquisition de données / numérisation d'études « papier »).		
<b>Financement</b>	50 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). 50 % - Collectivités GeMAPI (au prorata de leur surface).		
<b>Indicateur</b>	Rapport d'étude relatif à l'action et production de cartes d'enjeux.		

### ACTION 1.3: INSTALLER DES REPERES DE CRUES

<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>Le PGRI Seine-Normandie indique que la culture du risque inondation est très insuffisamment développée y compris dans les territoires de stratégies locales. Le bilan des actions menées sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe confirme globalement ce constat. Il convient toutefois de noter que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) porte une politique active de développement de la culture du risque sur son territoire au travers de la mise en œuvre de son 2<sup>ème</sup> PAPI complet.</p> <p>Parce qu'ils permettent de donner un repère visuel du danger potentiel et de témoigner des inondations passées, les repères de crues concourent au développement de cette culture du risque chez les habitants et à la conservation de la mémoire. Or, sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe, très peu de repères de crues ont été inventoriés par les acteurs locaux. Ils sont essentiellement localisés sur le bassin versant de l'Austreberthe.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Cette action se décompose en deux parties : La création d'œuvres référentes de crues et la pose de repères de crues.</p> <p><b>ŒUVRES REFERENTES DE CRUES :</b> concernant l'axe Seine, il s'agit d'accompagner l'AREAS (Association de recherche sur le Ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol) dans son projet de création d'œuvres « référentes de crue » à l'échelle du fleuve (à l'image du Zouave du pont de l'Alma à Paris). Il s'agit d'un projet collégial qui vise la création d'œuvres qui serviront de support pour aborder de manière « positive » la thématique des inondations avec le grand public et pour rendre le « sujet » visible, accessible et compréhensible aux populations. L'étude de conception des œuvres sera portée par l'AREAS dès 2018, en concertation étroite avec les collectivités normandes compétentes de l'axe Seine, y compris sur le TRI Rouen-Louviers-Austreberthe. Elle permettra de déterminer le nombre d'œuvres à créer, leur nature et les lieux d'implantation. Il convient de noter que ces œuvres seront complémentaires des traditionnels repères de crues (Cf. deuxième partie de l'action).</p> <p>Dans un second temps, les collectivités compétentes en GeMAPI prennent en charge la fabrication et la pose des œuvres. Au gré de la pose de ces repères de crues, la Plateforme collaborative des repères de crues sera renseignée par la structure porteuse du PAPI d'intention.</p> <p><b>REPERES DE CRUES :</b> il s'agit de réaliser (en 2021) une étude d'identification des laisses de crues et des plus hautes eaux connues sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe. Elle sera centrée sur les principaux talwegs et sur le débordement des cours d'eau, notamment en zone urbanisée. Il s'agira d'exploiter les photos des précédentes inondations, de recueillir des témoignages des riverains et de rechercher des laisses de crues sur les différents bâtiments du territoire.</p> <p>L'étude devra permettre d'identifier les sites les plus adéquats pour l'implantation de repères visuels en concertation avec les élus et les riverains. Cette étude devra permettre de déterminer la nature des repères à poser en fonction des enjeux (TOTEM, Macarons,...). La pose effective des repères sera réalisée dans le cadre d'un PAPI complet.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>PRESERVER LA MEMOIRE COLLECTIVE DU RISQUE ET SENSIBILISER LA POPULATION.</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	S4-2b : Élaborer une stratégie de communication.		
<b>Périmètre géographique</b>	Lit majeur de la Seine pour les œuvres référentes de crues. Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe pour les repères de crues.		
<b>Documents de référence</b>	Sans objet.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Association AREAS, Structure porteuse du PAPI d'Intention, Collectivités GeMAPI.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> ✓	<b>2020</b> ✓	<b>2021</b> ✓

<b>Coût estimatif</b>	40 000 €
<b>Financement</b>	50 % - État via le FPRNM Autofinancement - Collectivités GeMAPI (au prorata du nombre de repères de crues).
<b>Indicateur</b>	Nombre d'œuvres référentes de crues posée. Rapport d'étude identifiant les repères de crues à poser.

## ACTION 1.4 : ORGANISER LA COLLECTE D'INFORMATION SUR LES INONDATIONS PASSES

<b>Éléments du diagnostic</b>	Le PGRI Seine-Normandie indique que la culture du risque inondation est très insuffisamment développée y compris dans les territoires de stratégies locales. Le bilan des actions menées sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe confirme globalement ce constat. Il convient toutefois de noter que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMBVAS) porte un politique active de développement de la culture du risque sur son territoire au travers de la mise en œuvre de son 2 <sup>ème</sup> PAPI complet.		
<b>Description de l'action</b>	<p>Afin de conserver la mémoire des conséquences des inondations mais aussi afin de mieux connaître le déroulement des crues, la capitalisation des documents et données existantes sur les crues passées est un enjeu fort. De nombreux documents et photographies existent tant au sein des services de l'Etat (DDTM, DREAL dont SPC) qu'au sein des collectivités. Il est proposé de réaliser un inventaire de ces documents et photographies, en vue de les centraliser dans une base de données commune. Cette base pourra être liée avec le projet de site internet dédié à la SLGRI Rouen-Louviers-Austreberthe qui lui permettra un accès public.</p> <p>Il convient également de s'organiser pour collecter le maximum d'informations sur les inondations récentes et futures (hauteurs d'eau, photos, dégradations, prélèvements de sédiments pour évaluer la pollution,...). L'action consiste donc à créer un document de collecte d'informations sur le terrain suite à une inondation. Celui-ci sera commun à tous les acteurs du territoire Rouen-Louviers-Austreberthe. Il est à noter qu'une démarche en ce sens est initiée à l'échelle départementale par l'association AREAS et la DDTM 76. Les travaux engagés par ces acteurs du territoire alimenteront les travaux des parties prenantes du PAPI d'intention.</p> <p>Par ailleurs, le Ministère de la transition écologique et solidaire a créé la base de données historique des inondations (BDHI) au niveau national. La structure porteuse du PAPI d'intention, en lien avec les services de l'Etat, renseignera cette base de données au gré des documents et informations qui seront collectés. Il en sera fait de même, pour la plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues (<a href="https://www.reperesdecru.es.developpement-durable.gouv.fr/base">https://www.reperesdecru.es.developpement-durable.gouv.fr/base</a>).</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>PRESERVER LA MEMOIRE COLLECTIVE DU RISQUE ET SENSIBILISER LA POPULATION.</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	Sans objet.		
<b>Périmètre géographique</b>	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.		
<b>Documents de référence</b>	« Collecte d'informations sur le terrain suite à une inondation - Guide méthodologique » – CEREMA 2017.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	- Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI - Services de l'Etat		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> ✓	<b>2020</b> ✓	<b>2021</b> ✓
<b>Coût estimatif</b>	Action réalisée en régie + 5 000 € pour l'édition et la diffusion du guide.		
<b>Financement</b>	50 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). 50 % - Structure porteuse du PAPI d'intention.		
<b>Indicateur</b>	Edition de fiches méthodologiques pour la collecte d'informations sur le terrain. Nombre de dépôts sur la BDHI.		

## ACTION 1.5 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE COMMUNICATION

<b>Éléments du diagnostic</b>	<p>Le PGRI indique que la culture du risque inondation est très insuffisamment développée y compris dans les territoires de stratégies locales. Le bilan des actions menées sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe confirme globalement ce constat. Il convient toutefois de noter que le SMBVAS porte une politique active de développement de la culture du risque sur son territoire au travers de nombreuses actions : organisation régulière de réunions d'information, de sorties, de démonstrations, de colloques.</p> <p>De plus, le SMBVAS porte un projet majeur pour sensibiliser le grand public : la création du Centre Eau Risque &amp; Territoire (CERT). Ce centre de pédagogie et de sensibilisation comportera un ensemble d'outils pédagogiques qui permettra de sensibiliser les professionnels, les élus, les scolaires et le grand public à la gestion et à la prévention du risque inondation.</p> <p><b>Il ressort de l'analyse des actions menées en matière de culture du risque sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe, un besoin fort d'améliorer la communication et la sensibilisation de tous les acteurs du territoire. À ce jour, seul le SMBVAS mène réellement un programme de culture du risque. Les autres acteurs du territoire ne portent que des actions ponctuelles, sans véritable stratégie.</b></p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>De nombreux outils peuvent être utilisés pour sensibiliser ou informer les populations sur le risque d'inondation. Dans un souci d'efficacité des actions à mettre en œuvre, il est convenu de s'appuyer sur l'expertise et les retours d'expériences du SMBVAS pour <b>développer un plan de communication à l'échelle du territoire Rouen-Louviers-Austreberthe</b>. Ce plan de communication fera dans un premier temps le bilan des outils disponibles et proposera le cas échéant des actions complémentaires.</p> <p>Afin de dimensionner la présente action, les outils suivants sont proposés comme « socle minimal » du plan de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement d'outils numériques dédiés à la prévention des inondations sur le territoire de la SLGRI (site internet, application mobile, page Facebook,...).</li> <li>- Un guide d'aide à la prise en compte de la SLGRI à destination des collectivités.</li> <li>- L'organisation d'un évènement annuel de sensibilisation des habitants aux inondations.</li> <li>- La réalisation d'un sondage en vue d'évaluer la « conscience du risque » avant et après la mise en œuvre du plan de communication.</li> </ul> <p>Ces outils seront utilement complétés et amendés au gré des échanges avec les maîtres d'ouvrages locaux. Enfin, dans un souci de mutualisation des outils, le CERT sera le site commun de centralisation des outils pédagogiques existants ou à créer, ainsi que la référence du territoire en matière d'information sur les constructions résilientes. A ce titre, un guide basé sur le retour d'expérience du CERT pourrait être réalisé afin de communiquer sur les constructions résilientes et promouvoir ces techniques.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>SENSIBILISER ET INFORMER LA POPULATION POUR DEVELOPPER UNE « CULTURE DU RISQUE ».</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S4-1a : Recenser les documents, dispositifs et démarches existants et identifier les manques.</li> <li>- S4-2a : Mutualiser les outils et démarches de communication.</li> <li>- S4-2b : Élaborer une stratégie de communication.</li> </ul>		
<b>Périmètre géographique</b>	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.		
<b>Documents de référence</b>	Sans objet.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure porteuse du PAPI d'intention pour l'élaboration et le suivi du plan de communication ainsi que la création des outils communs (ex : site internet).</li> <li>- Parties prenantes de la SLGRI pour certaines actions locales (ex : réunions publiques).</li> </ul>		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> ✓	<b>2020</b> ✓	<b>2021</b> ✓

<b>Coût estimatif</b>	Plan de communication réalisé en régie + 80 000 € pour l'édition des outils pré-identifiés.
<b>Financement</b>	50 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). 50 % - Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI (selon les outils).
<b>Indicateur</b>	Rapport d'étude du plan de communication. Nombre d'outils nouvellement créés. Nombre de manifestations organisées.

## ACTION 1.6 : ÉTUDIER LES RISQUES DE POLLUTIONS LIES AUX INONDATIONS

<b>Éléments du diagnostic</b>	<b>Extrait de la SLGRI :</b> « La gestion des déchets et des risques de pollution afférentes à une inondation est aussi un point sensible qui conditionne le retour à une situation normale. S'il apparaît nécessaire de réaliser un état des lieux des moyens de collecte mobilisables, des lieux de stockage temporaires et pérennes des déchets, des moyens de dépollution, il est tout autant utile d'identifier la nature, le type de déchets et les risques de pollution auxquels il faudra faire face. Ce risque est d'autant plus prégnant au regard de la densité de sites industriels installés en bord de Seine qui pour 28 d'entre eux sont classés SEVESO».		
<b>Description de l'action</b>	<p>En s'appuyant sur le guide réalisé par le ministère sur la problématique de gestion des déchets de catastrophes naturelle, l'action consiste à réaliser une étude d'identification et de quantification des sources potentielles de pollution et de déchets en période d'inondation. Compte-tenu de leur forte présence en bord de Seine, une attention particulière sera portée sur les activités industrielles, afin d'estimer la nature des pollutions et des déchets potentiels, identifier les mesures préventives et le cas échéant en proposer des complémentaires. De même, une attention particulière sera portée aux bateaux abandonnés (estimés à une centaine entre Paris et Rouen, d'après VNF) qui peuvent être sources de pollution et de déchets. Enfin, un diagnostic des capacités de collecte et de traitement des déchets devra être mené en parallèle en identifiant les lieux de stockage pérennes et temporaires mobilisables en période de crise.</p> <p>Dans un souci de cohérence des actions, cette étude sera engagée lorsque les premières conclusions des études complémentaires relatives aux aléas (notamment débordement de Seine – Cf action 1.1) seront disponibles, ceci afin d'identifier les entreprises et activités les plus vulnérables.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>PLANIFIER ET AMELIORER LA GESTION DE CRISE.</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	Disposition S3-2a : Identifier la nature des déchets et des pollutions et les moyens de collecte et filières d'élimination mobilisable.		
<b>Périmètre géographique</b>	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe, avec un focus sur l'axe Seine.		
<b>Documents de référence</b>	« Prévention et gestion des déchets issus de catastrophes naturelles : de l'anticipation à la gestion » - CEREMA – 2014.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Structure porteuse du PAPI d'Intention, en lien avec la DREAL Normandie, le GPMR, et les collectivités compétentes en gestion des déchets.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> ✘	<b>2020</b> ✘	<b>2021</b> ✔
<b>Coût estimatif</b>	75 000 €		
<b>Financement</b>	42,5 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) 37,5 - Agence de l'Eau Seine-Normandie 20 % - Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI		
<b>Indicateur</b>	Rapport d'étude relatif à l'action.		

## AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

### ACTION 2.1 : ETUDIER LA MISE EN PLACE D'OUTILS COMPLEMENTAIRES DE SURVEILLANCE ET DE PREVENTION

<b>Éléments du diagnostic</b>	<p>L'analyse de la répartition géographique des réseaux de surveillance montre que le territoire est couvert par des dispositifs de types différents. Les données produites ne sont pas toujours de même nature et sont rarement partagées entre tous les acteurs. De réels manques sont identifiés sur plusieurs rivières pouvant impacter sensiblement les biens et les personnes en cas de débordement.</p> <p>L'instrumentation des ouvrages de protection identifiés sur le territoire est également très hétérogène selon les territoires. Une remise à plat à l'échelle du projet de PAPI d'intention apparaît nécessaire pour identifier les besoins et créer des synergies entre acteurs.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit de réaliser une étude permettant de faire le bilan de l'ensemble des systèmes de surveillance de l'aléa (pluviomètres, débitmètres, limnimètres,...) sur les cours d'eau, talwegs et ouvrages de protection contre les inondations à l'échelle du périmètre du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe. De même, il convient de dresser un bilan des conventions entre les collectivités du territoire et les différents services météorologiques.</p> <p>Cet inventaire doit déboucher sur un bilan des données disponibles et de leur usage opérationnel afin d'évaluer les éventuels besoins complémentaires en matière de dispositif de suivi. Le cas échéant, cette étude devra permettre de prioriser les secteurs à instrumenter. Cette étude devra également permettre d'étudier la possibilité d'une convention commune à toutes les collectivités avec un service de météorologie, afin de disposer de données cohérentes et facilement échangeables entre acteurs du territoire.</p> <p>Enfin, une communication vers les Maires sera réalisée afin de promouvoir les dispositifs d'annonces de crues comme VIGICRUE, VIGICRUES FLASH, GALA, APIC,... et il sera demandé aux communes éligibles de s'y abonner.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>AMELIORER ET COORDONNER LE SYSTEME DE SURVEILLANCE ET DE PREVISION DES INONDATIONS</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	Objectif S2-1 : améliorer la connaissance de l'aléa.		
<b>Périmètre géographique</b>	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.		
<b>Documents de référence</b>	Sans objet.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Structure porteuse du PAPI d'Intention.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> *	<b>2020</b> ✓	<b>2021</b> *
<b>Coût estimatif</b>	25 000 €		
<b>Financement</b>	50 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). 50 % - Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI.		
<b>Indicateur</b>	Rapport d'étude relatif à l'action.		

## AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

<b>ACTION 3.1 : AMELIORER LA COUVERTURE DU TERRITOIRE EN PLAN COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)</b>			
<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>Sur 160 communes intégrées à la SLGRI, 90 sont dotées d'un PCS soit un taux de couverture de 56,3 %. On note un taux de couverture plus important sur le territoire du SMBVAS (70 %) du fait de sa politique PAPI. En effet, le Syndicat a mis en œuvre une politique de conseil et d'accompagnement personnalisée aux communes pour l'élaboration de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) et pour la constitution des réserves de sécurité civile. Les autres collectivités du territoire n'ont, à ce jour, pas engagé une telle démarche. De même, la partie Euroise du périmètre Rouen-Louviers-Austreberthe est entièrement couverte de PCS, compte-tenu de la présence de plusieurs PPRi approuvés.</p> <p>Pour les communes dotées d'un PCS, le caractère opérationnel doit être recherché au travers notamment d'exercices.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>La présente action prévoit une animation et un accompagnement technique des collectivités qui ne sont pas encore dotées d'un PCS, afin d'élaborer cet outil. Les structures comme le SMBVAS et le Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec assureront cette animation sur leurs territoires respectifs. Dans le cadre de la mise en œuvre de la GeMAPI, les collectivités prenant une compétence complémentaire en « animation » assureront cette mission. A défaut d'acteur local, la structure porteuse du PAPI assurera l'accompagnement des communes.</p> <p>La priorité sera accordée aux communes classées en TRI, compte-tenu de la vulnérabilité estimée de leur territoire (Cf. EPRI). Dans un second temps, les communes concernées par les PPRi en cours d'élaboration (Cailly-Aubette-Robec et Austreberthe) seront démarchées pour s'engager dans ce processus afin de répondre à leurs obligations légales à venir. Les études prévues aux actions 1.1 et 1.2 permettront de prioriser au fur et à mesure les communes à accompagner, au gré du niveau d'aléa et de leur vulnérabilité.</p> <p>En complément, avec le soutien du SIRACED-PC de la Préfecture de Normandie, les collectivités seront incitées à participer aux exercices afin d'évaluer la cohérence et la pertinence de leurs documents respectifs ainsi que leur cohérence intercommunale. La structure porteuse du PAPI d'intention sera associée pour aider à la préparation et à l'organisation de ces exercices.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>PLANIFIER ET AMELIORER LA GESTION DE CRISE.</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S3-1a : Anticiper la gestion de crise.</li> <li>- S3-1b : Améliorer la couverture en PCS des communes.</li> </ul>		
<b>Périmètre géographique</b>	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.		
<b>Documents de référence</b>	Sans objet.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure porteuse du PAPI d'Intention et SIRACED-PC pour l'animation territoriale.</li> <li>- Collectivités compétente en matière de prévention des inondations.</li> <li>- Communes pour la maitrise d'ouvrage des PCS.</li> </ul>		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> ✓	<b>2020</b> ✓	<b>2021</b> ✓
<b>Coût estimatif</b>	Action réalisée en régie + 10 000 € pour les frais d'impression et de reprographie.		
<b>Financement</b>	100 % - Communes et collectivités GeMAPI en charge de l'animation territoriale.		
<b>Indicateur</b>	<p>Nombre de communes ayant réalisé ou actualisé leur PCS.</p> <p>Nombre de communes ayant participé aux exercices de la Préfecture, ou des acteurs locaux.</p>		

## ACTION 3.2 : AMELIORER LA COUVERTURE DU TERRITOIRE EN PLAN DE CONTINUTE DES ACTIVITES (PCA)

<b>Eléments du diagnostic</b>	<p><b>Extrait de la SLGRI :</b> « La gestion de crise face au risque inondation doit aussi être déclinée auprès de chaque acteur ayant un rôle opérationnel dans les interventions d'urgence. Les forces de sécurité, les services de secours, les services médicaux ont d'ores et déjà élaboré des dispositifs permettant de maintenir leur activité en mode dégradé à travers les plans de continuité d'activité (PCA).</p> <p>Il convient cependant d'inciter à ce que ces PCA soient étendus à tous les acteurs de la chaîne de gestion de crise et de veiller qu'ils intègrent bien les perturbations consécutives d'une inondation majeure : indisponibilité des locaux se situant en zone inondable, perte de matériel, diminution du personnel disponible. À ce jour peu de PCA existent hormis ceux cités précédemment. »</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Une étude d'identification des acteurs de la chaîne de gestion de crise doit être lancée pour analyser leur degré de préparation face à un risque d'inondation. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier tous les acteurs de gestion de crise présents sur le territoire et d'identifier ceux qui disposent d'un PCA. A ce stade, il n'est pas prévu d'analyser le contenu de ces documents.</p> <p>Dans un second temps, une animation devra être mise en œuvre pour inciter les acteurs du territoire à s'engager dans l'élaboration d'un PCA. Les structures comme le SMBVAS, Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec,... assureront cette animation sur leurs territoires respectifs. Dans le cadre de la mise en œuvre de la GeMAPI, les collectivités prenant une compétence complémentaire en « animation » assureront cette mission. A défaut d'acteur local, la structure porteuse du PAPI assurera l'accompagnement des acteurs concernés.</p> <p>Parmi les acteurs mobilisables, les mairies apparaissent comme des cibles prioritaires pour la réalisation de cette action. Une co-construction avec les PCS sera recherchée lorsque cela sera possible.</p> <p>Dans un souci de cohérence des actions, cette étude sera engagée lorsqu'un premier inventaire des enjeux en zone inondable sera disponible (action 1.2), ceci afin d'identifier les réseaux et les bâtiments les plus vulnérables et cibler les communes les plus cohérentes pour expérimenter cette démarche.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>PLANIFIER ET AMELIORER LA GESTION DE CRISE.</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	S3-1c : Veiller au rétablissement des réseaux les plus vulnérables. S3-3a : Développer la réalisation des plans de continuité des activités (PCA) des services et veiller à leur adéquation avec le risque inondation.		
<b>Périmètre géographique</b>	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.		
<b>Documents de référence</b>	"Les collectivités face au risque d'inondation : bâtir un plan de continuité d'activité du service public" – CEPRI – 2011.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	- Structure porteuse du PAPI d'Intention pour l'animation territoriale et SIRACED-PC - Acteurs locaux pour la maitrise d'ouvrage des PCA.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> *	<b>2020</b> *	<b>2021</b> ✓
<b>Coût estimatif</b>	Action réalisée en régie + 10 000 € pour les frais d'impression et de reprographie.		
<b>Financement</b>	100 % - Communes et collectivités GeMAPI en charge de l'animation territoriale.		
<b>Indicateur</b>	Nombre d'acteurs ayant réalisé ou actualisé leur PCA.		

## AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION 4.1 : AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
Éléments du diagnostic	<p>Plusieurs acteurs du territoire portent une démarche d'accompagnement des collectivités en charge de l'aménagement du territoire pour la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT), ainsi que lors de l'instruction des autorisations au titre du droit des sols (permis de construire, certificats d'urbanisme,...).</p> <p>L'accompagnement est inégal sur l'ensemble du territoire Rouen-Louviers-Austreberthe. Les bassins versants Austreberthe/Saffimbec et Cailly-Aubette-Robec sont particulièrement suivis grâce à l'implication du SMBVAS et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec. Les autres territoires bénéficient d'un accompagnement au cas par cas, au gré de l'importance des « projets ».</p> <p>A ceci s'ajoutent les guides élaborés par les services de l'Etat pour aider les porteurs de projets, comme les élus locaux, à la bonne prise en compte de l'aléa inondation dans les projets d'urbanisme. Là encore, il est à noter une inégalité d'accompagnement des porteurs de projets et des élus, avec un Département de Seine-Maritime historiquement plus impliqué compte-tenu de la nature et de la fréquence des événements.</p>
Description de l'action	<p>L'action consiste à proposer aux collectivités en charge de l'aménagement du territoire, un accompagnement comparable à celui proposé sur les bassins versants Cailly-Aubette-Robec et Austreberthe-Saffimbec, afin d'aboutir à une meilleure prise en compte du risque inondation et de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Ainsi, les structures comme le SMBVAS, Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec,... continueront d'assurer cette animation sur leurs territoires respectifs. Dans le cadre de la mise en œuvre de la GeMAPI, les collectivités prenant une compétence complémentaire en « animation » assureront cette mission. A défaut d'acteur local, la structure porteuse du PAPI d'intention pourra être sollicitée pour formuler des avis sur les autorisations d'urbanisme et accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs documents de planification urbaine.</p> <p>Un guide pour la prise en compte des inondations et pour la gestion des eaux pluviales sera édité afin de mettre en cohérence les pratiques à l'échelle du territoire Rouen-Louviers-Austreberthe. Parmi les améliorations à prévoir, un guide d'accompagnement pour la rétrocession des ouvrages de gestion des eaux pluviales en domaine public apparaît indispensable à l'échelle du territoire d'étude.</p> <p>Enfin, les communes seront incitées, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents de planification urbaine, à réaliser une étude sur le risque d'inondation lié aux ruissellements, lorsque celles-ci sont dépourvues de ce type d'étude. Les Syndicats de bassins versants et les collectivités compétentes GeMAPI pourront accompagner les communes dans le suivi et la validation de ces études. Sur les territoires dépourvus d'animation, la structure porteuse du PAPI d'intention accompagnera techniquement les collectivités concernées, en mettant à leur disposition un Cahier des charges type.</p>
Objectifs visés	<b>NE PAS AGGRAVER LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE.</b>
Disposition de la SLGRI concernée par l'action	S1-2a : Éditer des règles communes de prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire.
Périmètre géographique	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.
Documents de référence	<p>- « La prise en compte des risques naturels dans l'instruction des dossiers d'autorisation du droit des sols » - DDTM 76 - Août 2013 (Version 2.7).</p> <p>- « Principes de gestion des eaux pluviales des projets d'urbanisation » – DDTM 76 – Mars 2012.</p>

<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Structure porteuse du PAPI d'intention ; collectivités GeMAPI et compétentes en prévention des inondations par ruissellements.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> ✓	<b>2020</b> ✓	<b>2021</b> ✓
<b>Coût estimatif</b>	Temps d'animation de la structure porteuse du PAPI d'intention et des collectivités GeMAPI.		
<b>Financement</b>	100 % - Communes, Collectivités GeMAPI en charge de l'animation territoriale et structure porteuse du PAPI d'intention.		
<b>Indicateur</b>	Nombre d'avis formulés par les acteurs de la prévention des inondations sur les autorisations d'urbanisme et les documents de planification urbaine. Nombre de permis de construire refusés pour cause de risque d'inondation.		

## ACTION 4.2 : ÉTUDE DES POSSIBILITES DE DES IMPERMEABILISATION DES ESPACES URBAINS

<b>Éléments du diagnostic</b>	<p>Dans le cadre de leurs actions respectives, les acteurs de la prévention des inondations comme le SMBVAS et le Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec œuvrent à accompagner les porteurs de projets d'aménagement le plus en amont possible afin de limiter l'imperméabilisation des sols, de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de prévoir, dans les secteurs où cette infiltration dans le milieu naturel n'est pas possible, des dispositifs permettant de stocker et de restituer les eaux sans aggravation de la situation en termes d'inondation.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans le principe « EVITER-REDUIRE-COMPENSER » et permet de contribuer à ne pas aggraver l'aléa inondation sur le territoire. L'étape suivante est d'étudier les possibilités de « réduire » l'aléa en travaillant à la reconquête de la capacité des sols à infiltrer l'eau.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Il est proposé d'expérimenter, en lien avec les études classiques de type « schéma de gestion des eaux pluviales », la réalisation d'une étude des possibilités de dés imperméabilisation des espaces urbains, en vue de réduire l'aléa inondation lié aux phénomènes de ruissellements.</p> <p>Cette étude expérimentale se déroulera à l'échelle d'une commune volontaire, et préférentiellement dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de son document d'urbanisme. L'objectif sera de référencer l'ensemble des secteurs pouvant faire l'objet de « dés imperméabilisation » et de proposer des solutions techniques pour y parvenir.</p> <p>A la suite de cette expérimentation, un guide local sera édité et diffusé à l'ensemble des collectivités du territoire. Les acteurs de la prévention des inondations en feront la promotion et accompagneront les collectivités et les promoteurs de projets pour sa mise en œuvre.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>REDUIRE L'ALEA INONDATION EN AMELIORANT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	Sans objet.		
<b>Périmètre géographique</b>	Une commune « test » à définir (Commune concernée par un PPRi).		
<b>Documents de référence</b>	« Vers la ville perméable : comment dés imperméabiliser les sols ? » – CEREMA Centre Est – mars 2017.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Collectivité en charge de l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> ✘	<b>2020</b> ✘	<b>2021</b> ✔
<b>Coût estimatif</b>	10 000 € pour la réalisation de l'étude expérimentale. Temps d'animation de la structure porteuse du PAPI d'Intention. Temps d'animation des acteurs de la prévention des inondations.		
<b>Financement</b>	50 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). 50 % - Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI.		
<b>Indicateur</b>	Rapport d'étude relatif à l'action. Nombre de collectivités ayant été accompagnées pour étudier les possibilités de dés imperméabilisation.		

## AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

ACTION 5.1 : ETABLIR UN DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX INONDATIONS			
<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>Le diagnostic du territoire a montré qu'il n'existe pas de bases de données rendant compte de la vulnérabilité des différentes cibles de la directive aux risques d'inondation et qu'il était difficile, à ce jour, d'apprécier la vulnérabilité globale des territoires face aux inondations. De même, il n'est pas possible à ce jour de réaliser une estimation satisfaisante des coûts directs et indirects induits par une inondation majeure sur le TRI Rouen-Louviers-Austreberthe.</p> <p>Par ailleurs, la disposition 1.A.1 du PGRI Seine-Normandie précise que le Préfet coordonnateur de bassin est en charge de publier une note de cadrage qui définit le contenu type des diagnostics de vulnérabilité adaptés aux différentes échelles de territoire. Cette note de cadrage est transmise par les DDTM et les DREAL aux collectivités en charge de l'élaboration ou la révision d'un document de planification urbaine dans le cadre du « porter à connaissance » prévu par le code de l'urbanisme.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Sur la base des résultats de l'état des lieux des enjeux en zone inondable (Cf. action 1.3), il est nécessaire d'établir un véritable diagnostic de la vulnérabilité du territoire aux inondations. Par diagnostic, il est entendu l'analyse des effets induits des différents enjeux les uns sur les autres, ainsi qu'une estimation des coûts directs et indirects d'une inondation.</p> <p>L'objectif de ce diagnostic est d'identifier les enjeux les plus stratégiques sur le territoire (ceux qui auront les plus grandes conséquences en cas de dégradation) en vue d'alimenter les procédures de gestion de crises des différents opérateurs (gestionnaires de réseaux, de bâtiments publics,...) et des décideurs locaux (Maires, Préfets,...). Le cas échéant, des propositions de réduction de la vulnérabilité pourront être établies à ce stade et des diagnostics de vulnérabilités spécifiques aux biens les plus vulnérables pourront être proposés.</p> <p>Dans un souci de cohérence des actions du présent PAPI d'intention, cette action sera engagée après la finalisation de l'état des lieux (action 1.3). De même, cette action ne sera engagée que lorsque la note de cadrage préfectorale sera disponible. Cette note servira de socle minimal pour le diagnostic de vulnérabilité.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>MIEUX CONNAITRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE POUR MIEUX LA REDUIRE.</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	S1-1b : Réaliser les diagnostics de vulnérabilité du territoire en application de la note de cadrage du Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie.		
<b>Périmètre géographique</b>	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.		
<b>Documents de référence</b>	« <i>Référentiel national de vulnérabilité aux inondations</i> » - Octobre 2016.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Collectivités compétentes en GeMAPI.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> *	<b>2020</b> *	<b>2021</b> ✓
<b>Coût estimatif</b>	100 000 €		
<b>Financement</b>	50 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). 50 % - Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI.		
<b>Indicateur</b>	Rapport d'étude relatif à l'action.		

## ACTION 5.2 : DIAGNOSTIQUER LA VULNERABILITE DES ENJEUX PRIORITAIRES

<b>Éléments du diagnostic</b>	<p>Le diagnostic du territoire a montré qu'il n'existe pas de bases de données rendant compte de la vulnérabilité des différentes cibles de la directive aux risques d'inondation et qu'il était difficile, à ce jour, d'apprécier la vulnérabilité globale des territoires face aux inondations. De même, il n'est pas possible à ce jour de réaliser une estimation satisfaisante des coûts directs et indirects induits par une inondation majeure sur le TRI Rouen-Louviers-Austreberthe.</p> <p>Enfin, la vulnérabilité propre aux différents bâtiments et réseaux exposés à l'aléa inondation n'est que très peu étudiée. A ce jour, seul le SMBVAS a initié une démarche de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments en zone inondable.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Sur la base des résultats du diagnostic de vulnérabilité du territoire (Cf. action 5.1), il convient de procéder à des diagnostics de vulnérabilité spécifiques aux bâtiments et réseaux les plus stratégiques.</p> <p>Afin de dimensionner la présente action, il est proposé de réaliser <b>5 diagnostics de vulnérabilité</b> sur des bâtiments publics (mairies, écoles,...) et/ou des bâtiments d'activités économiques situés dans un périmètre de PPRi. Cette opération « test » devra permettre aux acteurs du territoire de s'approprier la démarche en vue de l'étendre dans le cadre d'un prochain PAPI complet et sur la base d'un diagnostic de vulnérabilité validé et partagé par l'ensemble des parties prenantes de la SLGRI.</p> <p>Dans un souci de cohérence des actions du présent PAPI d'intention, cette action sera engagée après la finalisation du diagnostic de vulnérabilité du territoire (action 5.1).</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>MIEUX CONNAITRE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS ET RESEAUX POUR MIEUX LA REDUIRE.</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	S1-1c : Hiérarchiser les enjeux prioritaires et les diagnostiquer.		
<b>Périmètre géographique</b>	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.		
<b>Documents de référence</b>	« Le bâtiment face à l'inondation - Diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité » - CEPRI – 2010.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Collectivités compétentes en GeMAPI et parties prenantes de la SLGRI.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> *	<b>2020</b> *	<b>2021</b> ✓
<b>Coût estimatif</b>	2 000 € par diagnostic de vulnérabilité, soit un total de 10 000 €		
<b>Financement</b>	50 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). 50 % - Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI.		
<b>Indicateur</b>	Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés		

## AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

ACTION 6.1 : ACTUALISER LES PROGRAMMES DE TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES RUISSELLEMENTS			
Eléments du diagnostic	<p>La carte des ouvrages hydrauliques sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe met en évidence la forte sensibilité des bassins versants au Nord de la Seine (Cailly-Aubette-Robec et Austreberthe – Saffimbec) aux phénomènes de ruissellements. Cette sensibilité s'est traduite par la réalisation de plusieurs études de bassin versant qui ont abouti à la création de très nombreux ouvrages de protection contre les ruissellements entre les années 2000 et 2010.</p> <p>Toutefois depuis les années 2010, le rythme de création de ces ouvrages a progressivement diminué au profit du développement d'actions de prévention des inondations, d'alertes et de culture du risque. Ce changement de stratégie de gestion de l'aléa doit conduire à questionner de nouveau les programmes d'investissement en cours notamment au regard d'une analyse cout-bénéfice désormais indispensable.</p>		
Description de l'action	<p>Dans un premier temps, il convient de réaliser un bilan de l'ensemble des travaux prévus dans les différentes études relatives à la protection contre les ruissellements (principalement des études de bassins versants). Une évaluation du coût des ouvrages mis en œuvre et des ouvrages restant à réaliser sera réalisée.</p> <p>Sur les territoires où les études sont obsolètes où inexistantes, une étude complémentaire sera nécessaire pour actualiser le dimensionnement des ouvrages initialement prévus (en tenant compte notamment de l'évolution de l'occupation des sols et des données hydrologiques disponibles) et le cas échéant proposer de nouveaux ouvrages sur les territoires orphelins d'études à ce jour.</p> <p>Dans un second temps, une évaluation multicritère de l'ensemble des ouvrages proposés dans les différentes études sera réalisée pour identifier les territoires réellement prioritaires et les ouvrages les plus efficaces pour les aléas de fréquence forte et moyenne (soit 30 et 100 ans). L'objectif est d'aboutir à la <b>définition d'une véritable stratégie d'aménagement hydraulique du territoire</b>. Cette analyse devra permettre de définir un programme de travaux cohérent, tant sur le plan de l'analyse couts/ bénéfiques, que sur le plan des capacités financières des maitres d'ouvrages à le mettre en œuvre efficacement dans le cadre d'un PAPI complet.</p> <p><b>Il est à noter que le SMBVAS a déjà procédé à cette analyse dans le cadre de son PAPI, sur le territoire du bassin versant de l'Austreberthe. Sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure, les ouvrages de gestion des ruissellements ne sont pas présents compte tenu de la faiblesse de l'aléa.</b></p>		
Objectifs visés	OPTIMISER LES PROGRAMMES DE TRAVAUX DANS UNE LOGIQUE D'OPTIMISATION COUTS / BENEFICES.		
Disposition de la SLGRI concernée par l'action	S2-3b : Identifier les secteurs nécessitant la création d'ouvrages pour réduire l'aléa inondation.		
Périmètre géographique	Territoire de la Métropole et du SAGE Cailly-Aubette-Robec.		
Documents de référence	Sans objet.		
Maitrise d'ouvrage	Collectivités compétentes en GeMAPI.		
Echéancier prévisionnel	2019 *	2020 ✓	2021 ✓
Coût estimatif	200 000 €		
Financement	50 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). 50 % - Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI.		
Indicateur	Rapport d'étude relatif à l'action.		

## ACTION 6.2 : ETABLIR DES PLANS LOCAUX D'HYDRAULIQUE DOUCE

<b>Eléments du diagnostic</b>	<p>Les dispositifs d'hydraulique douce ont montré leur efficacité pour réduire la formation des ruissellements lors des pluies faibles à moyennes. Toutefois, leur mise en œuvre reste modeste comparée aux besoins sur le territoire.</p> <p>Les réflexions sur la prise de compétence GeMAPI, et par extension des missions liées au grand cycle de l'Eau, seront l'occasion de s'interroger sur une vraie stratégie de déploiement de l'hydraulique douce sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe.</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Les collectivités compétentes en matière de prévention des inondations par ruissellement réaliseront des plans locaux d'hydraulique douce comparables à ceux réalisés par le SMBVAS sur le bassin de l'Austreberthe dans le cadre de son PAPI.</p> <p>Ainsi, il convient de diagnostiquer à l'échelle d'un ensemble cohérent de petits bassins versants, et en partenariat avec la profession agricole, les secteurs les plus propices à l'installation de dispositifs d'hydraulique douce et/ou à l'adaptation des pratiques agricoles dans le but de limiter l'érosion et le risque de coulées boueuses.</p> <p>Afin de dimensionner la présente action, il est proposé de réaliser <b>5 plans locaux d'hydraulique douce</b>. Cette opération « test » devra permettre aux acteurs du territoire de s'approprier la démarche en vue de l'étendre dans le cadre d'un prochain PAPI complet.</p>		
<b>Objectifs visés</b>	<b>AGIR SUR L'ALEA EN VUE DE LE REDUIRE.</b>		
<b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b>	S2-3c : Développer les aménagements d'hydraulique douce.		
<b>Périmètre géographique</b>	Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.		
<b>Documents de référence</b>	Sans objet.		
<b>Maitrise d'ouvrage</b>	Collectivités compétentes en prévention des inondations par ruissellement. Profession agricole.		
<b>Echéancier prévisionnel</b>	<b>2019</b> *	<b>2020</b> ✓	<b>2021</b> ✓
<b>Coût estimatif</b>	3 000 € par commune, soit un total de 15 000 €.		
<b>Financement</b>	50 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). 50 % - Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI.		
<b>Indicateur</b>	Nombre de plans communaux d'hydraulique douce réalisés.		

### ACTION 6.3 : IDENTIFIER LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES ET ETUDIER LEURS CAPACITES DE STOCKAGE

<p><b>Eléments de diagnostic</b></p>	<p>A ce jour, <b>l'inventaire des zones potentielles d'expansion de crues n'est quasiment pas réalisé sur le territoire Rouen-Louviers-Austreberthe</b>. Deux acteurs locaux ont toutefois engagé des actions sur cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Syndicat mixte de rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec (SIRAS) mène depuis plus de 10 ans, une politique d'acquisition et de réhabilitation de zones d'expansion de crue, à l'échelle de son territoire d'action.</li> <li>- Le Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec, dans le cadre de ses missions a réalisé un premier inventaire, à dire d'expert, et sans modélisation des écoulements. Cet inventaire est donc largement perfectible et renseigne assez peu sur le fonctionnement hydrologique des rivières de ce bassin versant en période de crue.</li> </ul> <p><b>En matière de zones d'expansion de crues, le niveau de connaissance reste très insuffisant à l'échelle du territoire Rouen-Louviers-Austreberthe.</b></p>		
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'action consiste à réaliser une étude permettant d'inventorier les zones d'expansion de crues sur l'ensemble du territoire du PAPI d'intention. Cette étude sera notamment l'occasion de s'accorder sur une définition commune d'une zone d'expansion de crue et de définir des règles de préservation de ces espaces. Conformément à la disposition 1-D-2 du PGRI, un inventaire des zones de compensation hydraulique sera également élaboré à cette occasion en vue de conserver la mémoire des sites ayant servis de compensation à des projets (éviter un double comptage, une destruction du site,...).</p> <p>L'étude s'attachera à estimer les volumes mobilisables par les zones d'expansion de crue, en s'appuyant sur les différents modèles existants (PPRi en cours, étude de débordement de la Seine,...), et à défaut, des analyses hydrogéomorphiques du lit majeur des différents cours d'eau. Elle permettra également de proposer le classement des zones identifiées dans les documents d'urbanisme en vue de les préserver de toute urbanisation nouvelle.</p> <p>Dans un souci de cohérence des actions du PAPI d'intention, cette étude ne sera engagée que lorsque les modèles des PPRi en cours seront disponibles et que l'étude des débordements de la Seine sera réalisée (action 1.1).</p>		
<p><b>Objectifs visés</b></p>	<p><b>NE PAS AGGRAVER L'ALEA.</b></p>		
<p><b>Disposition de la SLGRI concernée par l'action</b></p>	<p>- S2-2a : Réaliser un inventaire des zones humides et des zones d'expansion de crue à l'échelle de la SLGRI. - S2-2b : Établir des règles communes de préservation des zones humides et des zones d'expansion de crues.</p>		
<p><b>Périmètre géographique</b></p>	<p>Tout le territoire du PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe.</p>		
<p><b>Documents de référence</b></p>	<p>Sans objet.</p>		
<p><b>Maitrise d'ouvrage</b></p>	<p>Structure porteuse du PAPI d'intention.</p>		
<p><b>Echéancier prévisionnel</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>2019</b></p> <p style="text-align: center;">✓</p>	<p style="text-align: center;"><b>2020</b></p> <p style="text-align: center;">✓</p>	<p style="text-align: center;"><b>2021</b></p> <p style="text-align: center;">✓</p>
<p><b>Coût estimatif</b></p>	<p>150 000 €</p>		
<p><b>Financement</b></p>	<p>42,5 % - Etat via le FPRNM (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs). 37,5 % - Agence de l'Eau Seine-Normandie 20 % - Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI.</p>		
<p><b>Indicateur</b></p>	<p>Rapport d'étude relatif à l'action.</p>		

## **AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE**

En l'état actuel des connaissances et des politiques publiques de prévention des inondations, il n'est pas programmé d'actions spécifiques à l'étude de la gestion des ouvrages de protection hydraulique.

En effet, les actions relatives à l'étude des systèmes d'endiguement de la Seine (action 1.1), à l'actualisation des programmes de travaux de protection contre les ruissellements (action 6.1) et de l'étude des capacités de laminage des zones d'expansion de crues (action 6.3) sont un préalable à toute réflexion relative à la gestion dynamique des ouvrages de protection. L'objectif des maitres d'ouvrages étant d'avoir une vision globale de la gestion des aléas avant d'engager des études plus fines sur la gestion dynamique des crues et des ruissellements.

### **ANNEXE 3 : TABLEAUX FINANCIERS**

Axe 0 : Animation																
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COU (HT)	COU global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau	% Part.	FEDER	% Part.	Échéance de réalisation
0.1	Recrutement d'un animateur du PAPI d'intention	Métropole Rouen Normandie	150000	180000	TTC	90000	60 %	60 000	40 %	0	0	0	0	0	0	2018-2021

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COU (HT)	COU global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau	% Part.	FEDER	% Part.	Échéance de réalisation
1.1	Modéliser l'aléa débordement de Seine et caractériser les systèmes d'endiguement	GIP Seine Aval	16666,7	200000	HT	83333,4	50 %	0	0	0,0	0 %	0	0	83333,35	50%	2019-2021
1.2	Compléter l'état des lieux des enjeux en zone inondable	Métropole Rouen Normandie, en coordination avec les collectivités compétentes en GeMAPI.	41666,7	50000	HT	20833,4	50,00 %	0	0	20833,4	50 %	0	0	0	0	2019-2021
1.3	Installer des repères de crues	Association AREAS, Métropole Rouen Normandie, Collectivités GeMAPI.	33333,3	40000	HT	16666,7	50 %	0	0	16666,7	50 %	0	0	0	0	2019-2021
1.4	Organiser la collecte d'information sur les inondations passées	Structure porteuse du PAPI d'intention et collectivités GeMAPI et Etat	4166,7	5000	HT	2083,4	50 %	0	0	2083,4	50,00 %	0	0	0	0	2019-2021
1.5	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication	Structure porteuse du PAPI d'intention et parties prenantes de la SLGRI	66666,7	80000	HT	33333,4	50 %	0	0	33333,4	50,00 %	0	0	0	0	2019-2021
1.6	Etudier les risques de pollutions liés aux inondations	Structure porteuse du PAPI d'intention	62500	75000	HT	12500,0	20 %	0	0	26662,5	42,50 %	23437,5	37,50 %	0	0	2021
<b>TOTAL</b>			<b>375000,1</b>	<b>450000</b>		<b>168750,1</b>	<b>45,0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>99479,2</b>	<b>26,5%</b>	<b>23437,5</b>	<b>6,2%</b>	<b>83333,35</b>	<b>22%</b>	

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COU (HT)	COU global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau	% Part.	FEDER	% Part.	Échéance de réalisation
2.1	Etudier la mise en place d'outils complémentaires de surveillance et de prévention	Structure porteuse du PAPI d'intention	20833,3	25000	HT	10 416,7	50 %	0	0	10 417	50 %	0	0	0	0	2020
<b>TOTAL</b>			<b>20833,3</b>	<b>25000</b>		<b>10 416,7</b>	<b>50,0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10416,7</b>	<b>50,0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			

Axe 3 : Alerte et gestion de crise																
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COU (HT)	COU global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau	% Part.	FEDER	% Part.	Échéance de réalisation
3.1	Améliorer la couverture du territoire en Plan Communaux de Sauvegarde (PCS)	Structure porteuse du PAPI d'Intention, SIRACED-PC, Communes	8333,3	10000	HT	8333,3	100 %	0	0	0	0	0	0	0	0	2019-2021
3.2	Améliorer la couverture du territoire en Plan Communaux de Sauvegarde (PCS)	Structure porteuse du PAPI d'Intention, SIRACED-PC, acteurs locaux	8333,3	10000	HT	8333,3	100 %	0	0	0	0	0	0	0	0	2021

	<b>TOTAL</b>		16666,6	20000		16667	100 %	0	0	0	0	0	0	0	0	
--	--------------	--	---------	-------	--	-------	-------	---	---	---	---	---	---	---	---	--

<b>Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme</b>																
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau	% Part.	FEDER	% Part.	Échéance de réalisation
4.1	Améliorer la prise en compte le risque d'inondation dans les projets d'aménagement du territoire	Structure porteuse du PAPI d'intention : collectivités GeMAPI	0 € (temps d'animation Cf. action 0.1)	0 € (temps d'animation Cf. action 0.1)	HT	0 € (temps d'animation Cf. action 0.1)	0	0	0	0 € (temps d'animation Cf. action 0.1)	0	0	0	0	0	2019-2021
4.2	Etude des possibilités de désimperméabilisation des espaces urbains	Collectivité en charge de l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales	8333,3	10000	HT	4166,7	50 %	0	0	4166,7	50 %	0	0	0	0	2021
	<b>TOTAL</b>		8333,3	10000		4166,7	50 %	0	0	4166,7	0,5	0	0	0	0	

<b>Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</b>																
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau	% Part.	FEDER	% Part.	Échéance de réalisation
5.1	Etablir un diagnostic de vulnérabilité du territoire aux inondations	Collectivités compétentes En GeMAPI.	83333,3	100000	HT	41 667	50 %	0	0	41 667	50 %	0	0	0	0	2021
5.2	Diagnostiquer la vulnérabilité des enjeux prioritaires	Collectivités compétentes En GeMAPI et parties Prenantes de la SLGRI.	8 333,30 €	10000	HT	4 166,65 €	50 %	0	0	4 167	50 %	0	0	0	0	2021
	<b>TOTAL</b>		91666,6	110000		45833,3	50 %	0	0	45833,3	50 %	0	0			

<b>Axe 6 : Ralentissement des écoulements</b>																
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau	% Part.	FEDER	% Part.	Échéance de réalisation
6.1	Actualiser les programmes de travaux de protection contre les ruissellements	Collectivités compétentes en GeMAPI.	166 666,70 €	200000	HT	83 333,35 €	50 %	0	0	83 333,35 €	50 %	0	0	0	0	2020-2021
6.2	Etablir des plans locaux d'hydraulique douce	Collectivités compétentes en prévention des inondations par ruissellement.Profession agricole.	12500	15000	HT	6 250	50 %	0	0	6250	50 %	0	0	0	0	2020-2021
6.3	Identifier les zones d'expansion de crues et étudier leurs capacités de stockage	Structure porteuse du PAPI d'intention	125000	150 000 €	HT	25000	20 %	0	0	53125	42,50 %	46875	37,50 %	0	0	2019-2021
	<b>TOTAL</b>		304 166,70 €	365 000,00 €		114 583,4 €	38 %	0,00 €	0,00 €	142 708,4 €	47 %	46 875 €	15 %	0	0	

<b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques</b>																
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau	% Part.	FEDER	% Part.	Échéance de réalisation
	<b>TOTAL</b>		0	0		0	0 %	0	0	0	0 %	0	0 %	0	0	

SYNTHESE												
AXE	COUT (HT)	COUT global	Maitre d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau	% Part.	FEDER	% Part.
Axe 0	150 000 €	180 000 €	90 000 €	60 %	60 000 €	40 %	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0%
Axe 1	375 000 €	450 000 €	168 750 €	45 %	0 €	0 %	99 479 €	27 %	23 438 €	6 %	83 333 €	22%
Axe 2	20 833 €	25 000 €	10 417 €	50 %	0 €	0 %	10 417 €	50 %	0 €	0 %	0 €	0%
Axe 3	16 667 €	20 000 €	16 667 €	100 %	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0%
Axe 4	8 333 €	10 000 €	4 167 €	50 %	0 €	0 %	4 167 €	50 %	0 €	0 %	0 €	0%
Axe 5	91 667 €	110 000 €	45 833 €	50 %	0 €	0 %	45 833 €	50 %	0 €	0 %	0 €	0%
Axe 6	304 167 €	365 000 €	114 583 €	38 %	0 €	0 %	142 708 €	47 %	46 875 €	15 %	0 €	0%
Axe 7	0 €	0 €	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0 %	0 €	0%
TOTAL	966 667 €	1 160 000 €	450 417 €	47 %	60 000 €	6 %	302 604 €	31 %	70 313 €	7 %	83 333 €	9%

**ANNEXE 4**  
**COMPOSITION PRÉVISIONNELLE DU COMITE DE PILOTAGE DU PAPI D'INTENTION**

Le Comité de pilotage du PAPI d'intention sera composé de l'ensemble des parties prenantes de la SLGRI désignées dans l'Arrêté inter préfectoral du 31 mars 2016 de la Préfète de Seine-Maritime et du Préfet de l'Eure.

**ANNEXE 5**  
**COMPOSITION PRÉVISIONNELLE DU COMITE DE TECHNIQUE DU PAPI D'INTENTION**

Métropole Rouen Normandie  
État  
Communauté d'Agglomération Seine-Eure  
Seine Normandie Agglomération  
Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec  
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec  
Département de Seine-Maritime  
Département de l'Eure  
Grand Port Maritime de Rouen  
Voies Navigables de France  
Agence de l'Eau Seine-Normandie